



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 16 novembre 2023**

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay	maire
		Marc Jaquet	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
Bureau du Conseil	MM.	David-Peter Lê	président
		Christophe Berthelet	vice-président
		Denis Jotterand	secrétaire du Bureau
Conseillères municipales	Mmes	Sylvie Barbat, Simona Korff, Ania Schwab, Valérie Sella	Line Müller, Paola Sanz Velasco,
Conseillers municipaux	MM.	Boris Aellen, Nicolas Baltassat, Didier Martin	Enrico Castelli, Yannick Dupraz,
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
	Mme	Virginie Favre	comptable
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	Mme	Caroline Desbiolles	conseillère municipale
	MM.	José Burgos, Stéphane Morand	conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du passage en synthétique du terrain de football A du CSR par l'Atelier d'architecture Jacques Bugna SA et Sportfloor Technologies SA
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de l'Exécutif
5. Rapports des commissions
6. Rapports des représentants au sein des commissions externes
7. Projets de délibérations :
 - **2023-13** : Amortissements complémentaires 2023 d'un montant total de Fr. 2'235'276.36
 - **2023-14** : Ouverture d'un crédit d'investissement de Fr. 114'000.- TTC pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements
 - **2023-15** : Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2024, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
8. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h30 et annonce les personnes excusées.

1. Présentation du passage en synthétique du terrain de football A du CSR par l'Atelier d'architecture Jacques Bugna SA et Sportfloor Technologies SA

Coranda Pierrehumbert accueille Jacques Bugna et Luc Wanner (Atelier d'architecture Jacques Bugna SA), Thierry Ramuz et Sylvie Klây (Sportfloor Technologies SA), ainsi que Marc Michela (Président du CSR). Le Conseil municipal a voté il y a quelques mois un crédit d'étude pour un éventuel passage du terrain A – actuellement en herbe – en synthétique.

L'USM, c'est plus de 400 joueurs dont 320 juniors pour un total de 21 équipes. Les différents terrains de foot du CSR sont donc utilisés de façon très intensive. Et le CSR a été confronté, notamment l'hiver dernier, à de gros problèmes de drainage et de détérioration du terrain A en dépit du très bon entretien assumé par la voirie. D'où cette réflexion sur un éventuel passage en synthétique de cette surface afin d'offrir une utilisation accrue tout au long de l'année. De plus, selon l'étude réalisée par une commune voisine concernant les questions environnementales et dont les résultats ont déjà été présentés aux élus, le synthétique est plus favorable si l'on tient compte de l'ensemble des éléments (durée de vie du terrain, construction, renouvellement, entretien, durée d'utilisation, etc.). Les mandataires disposent d'un réseau d'informations, d'expériences et d'études qui leur permettront de répondre à toutes les interrogations des Conseillers municipaux, ce soir, conclut **Coranda Pierrehumbert** en excusant José Burgos, retenu à la dernière minute pour des raisons professionnelles et qui pourra aussi, comme Marc Michela, répondre à des questions ultérieures.

Jacques Bugna rappelle que le terrain B, qui était déjà en synthétique, a été rénové récemment ; ce genre de rénovation ne nécessite pas d'intervention majeure. Le terrain A est en revanche en herbe et les drainages sont bouchés, ce qui nécessite des interventions plus conséquentes. Le terrain C n'est quant à lui pas équipé de drainages.

Thierry Ramuz et **Sylvie Klây** apportent diverses explications techniques en présentant les avantages et inconvénients entre terrain synthétique et terrain naturel. Lors de cette rénovation, les nouveaux réseaux (drainages, arrosage et éclairages) seront intégrés. La surface du terrain est d'environ 7'000 m².

Avec une pelouse naturelle, le nombre maximum de matchs par week-end se limite à un par jour, alors qu'il est illimité avec un terrain synthétique ; la différence est la même concernant les heures et périodes d'entraînement. De plus, les terrains naturels sont impraticables en cas d'intempéries. Un terrain synthétique peut être utilisé toute l'année (pour autant qu'il soit au besoin déneigé). Le temps de jeu moyen sur un terrain naturel est de 350 heures/année, contre 1'200 à 1'800 sur un terrain synthétique. De plus, diverses interventions sont nécessaires pour entretenir un terrain naturel (fourchette de Fr. 15'000.- à Fr. 25'000.- de coûts annuels) ; les périodes d'utilisation sont aussi tributaires de la pousse du gazon.

Arrivée de Paola Sanz Velasco.

Le remplissage du terrain synthétique serait organique (liège 100 % naturel) ; un échantillon de granules est mis en circulation. Compte tenu de sa densité très légère, des bordures inclinées seront mises en place afin de contenir d'éventuels débordements du remplissage, car de forts orages peuvent induire un phénomène de flottaison.

Un terrain synthétique ne requiert qu'un arrosage, contre cinq pour une pelouse naturelle (moyennes annuelles pouvant légèrement varier d'un site à l'autre). L'arrosage du terrain synthétique offre plus de confort aux utilisateurs en réduisant sa chaleur lors des périodes estivales.

Depuis le moment où le gazon est semé sur un terrain naturel, il faut attendre environ six mois que l'herbe s'enracine pour y jouer. Alors que dès que le tapis est posé sur un terrain synthétique, il est possible de jouer.

Le site du CSR étant pollué, des volumes de terre devront peut-être être évacués et, en fonction des résultats des analyses toxicologiques, traités, ce qui peut s'avérer très coûteux. La terre végétale enlevée pourra être réutilisée. Sur les terrains synthétiques en fin de vie, il est facile de séparer le remplissage en liège, qui est réutilisable, et le sable de quartz pour les revaloriser. La couche dite de souplesse peut par exemple être en polypropylène, à base de produits recyclés et 100 % recyclables. L'autre couche de fondation est fabriquée dans un matériau non issu du pétrole ; elle peut également être revalorisée sur d'autres aménagements (ouvrages de génie civil, infrastructures ou autres). À l'heure actuelle, tous les composants d'un terrain synthétique peuvent être revalorisés ou recyclés.

Les marquages, sur un terrain naturel, ne peuvent être que d'un seul type (lignes blanches) et doivent de nouveau être tracés après chaque tonte ou intempéries, la peinture partant dans le sol. Les terrains synthétiques peuvent intégrer différents marquages pérennes (jeux à 7 ou à 9, par exemple), à prédéfinir avec le club.

Jacques Bugna explique que la surface est actuellement cadastrée comme site pollué. Les interventions sur le terrain A pourraient, en fonction de la profondeur, atteindre des couches polluées. Des sondages seront donc nécessaires afin de quantifier celles-ci, ainsi que les coûts induits. À l'issue des travaux, il sera possible de désassujettir ce terrain du cadastre des sites pollués. Les drainages seront refaits, car bouchés, le câblage électrique principal sera déplacé et repositionné en vue d'une future rénovation des éclairages de manière à ne pas réintervenir ultérieurement sous le terrain. Les mandataires encouragent la Commune à ne déposer pour le moment qu'une demande d'autorisation pour la rénovation du terrain A. En effet, en cas de suppression des deux grands mâts existants, les autres terrains ne seraient plus éclairés. La Commune devra définir une stratégie pour l'éclairage de l'ensemble des terrains de football. L'estimation sommaire des coûts de construction pour la transformation du terrain A en terrain synthétique est de Fr. 2'096'000.- TTC (+/-20 %).

Luc Wanner, qui précise que le montant prévu pour la dépollution sera actualisé en fonction du résultat des sondages, présente le planning estimatif. La demande d'autorisation devrait être déposée fin décembre 2023/début janvier 2024. Le Conseil municipal voterait le crédit de construction en juin 2024 et les appels d'offres seraient lancés durant l'été. Le chantier démarrerait en octobre 2024, pour environ 7 mois de travaux, soit une remise du terrain en mai/juin 2025.

Concernant la pollution évoquée plus haut, **Coranda Pierrehumbert** indique qu'il s'agit des déchets de matériaux divers enterrés dans toute la zone suite à l'incendie du Grand-Théâtre, en 1951. Le crédit d'étude voté par le Conseil municipal est inclus dans l'estimation sommaire des coûts. La durée des travaux est plus longue en hiver, compte tenu des conditions climatiques.

Sur une question du **Président**, **Coranda Pierrehumbert** explique que selon l'étude qui avait été réalisée il y a quelques années, la rénovation de l'éclairage de l'ensemble des terrains s'élèverait entre Fr. 260'000.- et Fr. 300'000.-. Les coûts présentés par Jacques Bugna portent sur la remise aux normes de l'électricité souterraine et la mise en attente de tubes ou autres éléments nécessaires en prévision d'une future rénovation des éclairages. Et il faut rappeler le projet de transformation du CSR, pour lequel une demande de renseignements a été déposée. Si ce grand projet de transformation se concrétisait, une étude complète de l'éclairage serait nécessaire.

Le Maire ajoute que la transformation du terrain A en terrain synthétique est un projet à part et vraiment nécessaire pour les équipes et les juniors. Sans compter qu'avec deux terrains synthétiques, le CSR serait mieux à même d'accueillir un jour le FC St-Paul. Les autorités meynites

s'entreprendront avec l'office de l'urbanisme concernant la demande de renseignements. Le concept du CSR devrait être étudié avec Collonge-Bellerive, qui compensera les investissements consentis jusqu'alors par Meinier.

Christophe Berthelet souhaite connaître la durabilité d'un terrain synthétique, sachant que celui-ci sera beaucoup plus utilisé que le terrain actuel.

Sylvie Kläy répond que jusqu'à la couche de souplesse, un terrain synthétique a une durée de vie d'environ 15 ans. Celle-ci dépend aussi du respect de la limite des heures d'utilisation selon la garantie du fournisseur et de l'entretien (entretiens annuels effectués par une entreprise, entretiens hebdomadaires ou mensuels assurés par la Commune).

Quels coûts pour l'entretien ? demande **le Président**.

Thierry Ramuz répond que ceux-ci s'élèvent à environ Fr. 15'000.-/an.

Boris Aellen demande s'il est possible d'utiliser les terrains synthétiques pour des manifestations. Cela nécessite de protéger le terrain avec des plaques pouvant supporter une certaine charge, confirme **Sylvie Kläy**.

Simona Korff demande si les fibres vertes sont aussi recyclables et recyclées.

Sylvie Kläy répond que le recyclage dépend du système choisi, donc du fournisseur. À l'heure actuelle, les fournisseurs recyclent les fibres.

Simona Korff évoque l'étude réalisée par la haute école de Zurich concernant les nanoparticules de plastique retrouvées dans les lacs, amenées dans les EC. Or une zone protégée avoisine le CSR.

Sylvie Kläy indique qu'il s'agit ici d'un remplissage organique à 100 % en liège, sans microparticules de plastique. Des caniveaux remplis de sable seront installés en périphérie du terrain pour collecter les microparticules avant qu'elles n'arrivent dans les EC, le sable étant nettoyé tous les 5 ans.

Simona Korff relève que les terrains synthétiques sont réputés utilisables toute l'année. Or l'été dernier, une équipe de joueuses a renoncé à jouer sur le terrain synthétique à 13h, car la chaleur y était insupportable. L'équipe s'est rabattue sur le terrain en herbe.

Sylvie Kläy confirme que le synthétique est plus chaud. C'est pour cette raison que les mandataires préconisent un nouvel arrosage, ce qui augmenterait le confort du jeu en rafraîchissant le terrain.

Le Maire ne trouve pas normal de programmer des matchs en milieu de journée en plein mois d'août. Ceux-ci devraient plutôt être planifiés tôt le matin ou en fin de journée. Mais une utilisation limitée du terrain à cause des températures estivales pendant quelques semaines est préférable à la non-utilisation du terrain en herbe 8-9 mois de l'année à cause de la pluie, afin de préserver la pelouse pour la première ou deuxième équipe.

Denis Jotterand demande comment on déneige un terrain synthétique.

Avec des machines spéciales, répond **Sylvie Kläy**.

Thierry Ramuz ajoute qu'il faut laisser une fine pellicule sur le terrain et surtout ne pas le saler ; il doit être foehné ou séché avec une machine particulière. Les équipes arrêtent généralement de s'entraîner mi-décembre et recommencent mi-janvier.

Nicolas Baltassat, qui relève que la température des terrains synthétiques peut monter à plus de 50 °C, l'été, demande si certaines techniques, comme des plantations autour, permettent de réduire les îlots de chaleur ainsi créés.

Sylvie Kläy répond par la négative.

Yannick Dupraz demande pour quelle raison les terrains A et B ne sont pas de mêmes dimensions. Et en termes de bilan carbone, un terrain se démarque-t-il plus que l'autre ?

Coranda Pierrehumbert rappelle que le bilan carbone inclut les produits ou machines pour l'entretien, la consommation d'eau, etc.

Yannick Dupraz explique qu'un terrain synthétique, c'est forcément du pétrole stocké. Mais sur un terrain naturel, il y a des engrais, le carburant pour la tondeuse, etc. Entre les deux bilans, lequel est le plus favorable au niveau des émissions de carbone ?

Coranda Pierrehumbert indique que chaque fiche présentée par les mandataires présentait un comparatif entre terrain naturel et terrain synthétique.

Thierry Ramuz, qui ne sait pas si une telle étude existe avec ce calcul, se renseignera.

Enrico Castelli ajoute que les dimensions des terrains varient selon les usages et homologations officielles.

Jacques Bugna précise que le terrain B existait avant l'acquisition du CSR. Ses dimensions sont dues à sa proximité avec le château de Rouelbeau et n'ont pu être agrandies. Le terrain A, pour sa part, correspond aux normes de la ligue supérieure. Les dimensions du terrain C sont liées aux distances à la rivière et à la forêt. Ces questions seront évoquées avec le service de l'urbanisme, afin de s'assurer de la possibilité d'agrandir le C en vue d'offrir là aussi un vrai terrain de foot dans les normes sportives.

Le Président remercie et libère Jacques Bugna, Luc Wanner, Thierry Ramuz, Sylvie Kläy et Marc Michela.

Départ des personnes susmentionnées.

Coranda Pierrehumbert explique qu'il n'est pas possible de baser un bilan carbone sur des moyennes, sous peine d'obtenir un résultat trop aléatoire. Il faudrait faire ce calcul de A à Z sur un terrain spécifique existant. Les impacts du terrain synthétique ont été cités par elle-même ou les mandataires. Concernant le terrain A actuel, une grosse partie des drainages sont encore bouchés et restent inefficaces. De gros travaux seraient de toute façon nécessaires pour le maintenir dans un état acceptable d'utilisation. C'est une des raisons pour lesquelles l'Exécutif a initié cette démarche. **Coranda Pierrehumbert** propose aux élus de transmettre leurs éventuelles questions techniques supplémentaires au secrétariat, qui les fera suivre aux mandataires.

Enrico Castelli précise que les commissions sport de Collonge-Bellerive et de Meinier ont rencontré la semaine dernière les représentants du CSR. Cette séance s'inscrivait aussi dans un contexte plus global, car il n'est plus possible de déclasser des terrains pour réaliser de nouveaux équipements sportifs. Si l'on parle beaucoup de bilan carbone et environnemental, il faut aussi évoquer le bilan du sport comme facteur d'intégration sociale et de santé. Les bénéfices de pratiquer régulièrement des activités sportives, tant pour les enfants que les adultes, devraient systématiquement pondérer ces bilans.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023

Simona Korff et **le Président** font part de leurs corrections, dont il est pris note.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2023 ainsi corrigé est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Bureau du Conseil

Le Président n'a pas de communication.

4. Communications de l'Exécutif

a) Maison de santé

Le Maire annonce que l'inauguration de la Maison de santé a été fixée au jeudi 23.11.2023 à 18h ; tous les élus sont cordialement invités. La partie officielle se déroulera dans la salle du restaurant scolaire et se poursuivra avec une visite de la Maison de santé.

b) Mobilité

L'Exécutif a reçu ce matin Pierre Maudet, Conseiller d'Etat, avec qui il a évoqué les problématiques de mobilité de la région. Les autorités communales partagent les mêmes préoccupations que le magistrat : petites douanes, 2x2 voies de Machilly, traversée du lac, routes cantonales dont, notamment, le croisement au bas des Carre. Pierre Maudet discutera avec ses services des solutions techniques comme la création d'un îlot central et un passage piéton afin d'améliorer la sécurité sur ce secteur. Le Conseiller d'État se réjouit de participer à l'inauguration de la Maison de santé.

Le Président demande si l'Exécutif a évoqué la fréquence des bus par rapport aux écoles.

Le Maire indique que l'Exécutif a souligné les faibles dessertes de transports publics dans la région. La création de P+R en France voisine afin de réduire le trafic pendulaire et le Léman Express ont aussi été abordés.

Sur une question de **Yannick Dupraz** à propos de la traversée du lac, **le Maire** explique que l'opposition considérable de Meinier, à l'époque, a été signifiée à Pierre Maudet. En ce moment, c'est surtout l'impact sur les petites douanes de la future 2x2 voies de Machilly qui inquiète les magistrats. Pierre Maudet serait favorable à régler ce problème en privilégiant le covoiturage et la mobilité douce.

c) La Poste

Les représentants de La Poste Suisse SA ont tenté de remettre en question ce que l'Exécutif avait obtenu en juin dernier. Les magistrats ont finalement compris que le problème était le projet de convention ; la proposition prévoyait, au terme de la remise en fonction du nouveau quartier éponyme, que la Poste implanterait un office postal de nouvelle génération. L'Exécutif a confirmé que si l'expérience de la filiale en partenariat donnait toute satisfaction à la population et aux gérantes, cette solution pourrait être maintenue. Mais les autorités souhaitent se garder cette opportunité de s'entretenir à nouveau avec la Poste dès 2025, pour tirer le bilan de la filiale en partenariat et discuter du concept de la poste du futur qui sera mieux défini.

De plus, la participation de Fr. 25'000.- de la Poste pour l'aménagement de la filiale en partenariat au sein de la future crêperie figurait dans la délibération votée par le Conseil municipal. Tant la Poste que l'Exécutif s'étant engagés devant le délibératif, il n'était plus possible de faire machine arrière.

Les magistrats ont aussi obtenu le respect des horaires usuels de l'office de poste de Meinier jusqu'au 31.3.2024.

Un nouveau projet de convention sera soumis à la Poste.

L'Exécutif a bien souligné l'insatisfaction de la population concernant les horaires actuels, insiste **le Maire**.

d) FITIAP

Une délibération sera soumise au vote du Conseil lors de sa prochaine séance. Celle-ci concernera l'autorisation de renouveler les emprunts en 2024. Par souci de facilitation administrative, l'Exécutif proposera au conseil municipal de revenir à la situation antérieure, à savoir un renouvellement automatique de l'autorisation d'emprunter, compte tenu des enjeux financiers. Le conseil sera aussi appelé à voter une résolution afin d'autoriser la FITIAP à emprunter pour l'acquisition d'une parcelle.

e) Bancomat

Le Maire présente le projet de bancomat en rappelant que les autorités cherchent une solution depuis 10 ans. Cette solution semble répondre aux besoins de la population et en particulier des aînés. Et il existe plusieurs autres W.-C. publics dans le village. La Raiffeisen mettra gratuitement ce bancomat à disposition pendant 10 ans (valeur Fr. 56'000.- à neuf, à quoi s'ajoutent Fr. 36'000.- d'entretien annuel assumés par la banque).

Sur une question de **Paola Sanz Velasco**, **le Maire** explique que la Commune financera les aménagements ad hoc du local (dépose des équipements sanitaires, raccordements électriques, sécurisation). La porte actuelle sera conservée et l'accès autorisé au moyen d'une carte bancaire. À l'intérieur, le rideau de protection s'abaissera automatiquement selon des horaires à définir ; la partie sécurisation du bancomat reviendrait à environ Fr. 80'000.-. Le coût total des aménagements est estimé à environ Fr. 123'000.- HT (Fr. 133'000.- TTC). Le crédit d'investissement sera voté via une délibération par le Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Ce futur bancomat devrait être très utilisé tant par les Meinites que les gens de passage. Et les aînés sont enthousiastes à l'idée de disposer à nouveau d'un distributeur de billets sur Meinier. La Commune pourrait financer cet investissement sur ses fonds propres. L'impact de l'amortissement annuel de Fr. 13'000.- pendant 10 ans sur les comptes de fonctionnement de la Commune serait faible.

Sylvie Barbat s'inquiète du stationnement sauvage que les clients de passage pourraient générer à proximité du passage piéton.

Le Maire assure que les autorités feront tout pour que les usagers ne se mettent ni ne mettent les autres en danger en utilisant le distributeur à billets. Sans compter qu'il existe un dépose-minute à la route de La-Repentance qui serait à disposition en dehors des horaires scolaires.

Christophe Berthelet ne pense pas qu'il soit possible de stationner sur le goulet de l'église.

Sur une question du **Président**, **le Maire** indique qu'une DD (demande définitive d'autorisation de construire) sera déposée sitôt la délibération votée, s'agissant d'un changement d'affectation.

Yannick Dupraz, qui trouvait important d'avoir des W.-C. publics à cet endroit, souligne l'importance de signaler clairement les autres emplacements accessibles au public.

Le budget inclut un poste signalétique, confirme **le Maire**.

f) CSR

Coranda Pierrehumbert revient sur la séance des commissions sport de Meinier et de Collonge-Bellerive au CSR, le 9.11.2023, très positive et constructive. Car jusqu'à présent, seuls les Exécutifs et les clubs se parlaient.

g) Repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu le 21.1.2024, rappelle **Coranda Pierrehumbert** en prenant note des disponibilités de chacun (élus et conjoints) pour des questions d'organisation, soit : hormis Christophe Berthelet et Paola Sanz Velasco, indisponibles à cette date, tous les élus présents ce soir confirment leur disponibilité ; Nicolas Baltassat, Yannick Dupraz et Coranda Pierrehumbert confirment également que leurs conjoints seront aussi de la partie. Des invitations en bonne et due forme suivront.

h) Tombola culturelle 2023-2024

La tombola culturelle a été relancée ; les retours de la population sont très bons. Il reste encore 4 billets pour un spectacle au Chat noir le 10.2.2024. Les intéressés voudront bien s'adresser au secrétariat, conclut **Coranda Pierrehumbert** (NB : les 4 billets ont été pris le soir-même).

i) FITIAP

Marc Jaquet annonce que les représentants de Meinier au sein du Conseil de Fondation de la FITIAP ont reçu M. Mermaz. Il devrait avoir déposé ce jour une nouvelle demande au Bureau de la Fondation concernant le bâtiment qu'il projette de construire dans la zone. Ni la Commune ni M. Mermaz ne souhaitent son départ de la ZIAP et cherchent des solutions.

Coranda Pierrehumbert salue la réactivité des représentants de Meinier au sein du Conseil de Fondation pour avoir aussi vite cherché des pistes de solutions avec M. Mermaz.

Le Maire souligne que si M. Mermaz ne parvenait pas à réaliser son projet avec la FITIAP, il investirait malheureusement ailleurs, ce qui serait bien dommage pour la Commune et péjorerait aussi les projets de la FITIAP.

Denis Jotterand demande à qui avait été rachetée cette parcelle. **Coranda Pierrehumbert** indique que la FITIAP avait racheté la parcelle concernée à la famille Perret sur l'engagement verbal que M. Mermaz pourrait en profiter.

Si M. Mermaz ne pouvait pas réaliser le nouveau bâtiment dans le prolongement de l'ancien, la FITIAP perdrait là 1'800 m² de plancher constructible, conclut **Marc Jaquet**.

j) Cimetière

Marc Jaquet annonce que deux séances avec M. Lacroix ont, depuis la dernière séance du conseil, permis de finaliser le concept, et notamment le jardin du souvenir. M. Lacroix présentera le chiffrage des travaux le 28 novembre et le crédit d'investissement sera soumis au vote lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Les premiers travaux pourraient débuter au printemps 2024. Il ne serait à priori pas nécessaire de déposer une demande d'autorisation de construire, puisque la Commune ne touchera pas au bâti.

5. Rapports des commissions

a) Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA)

Christophe Berthelet donne lecture de son rapport. La commission s'est réunie le 13 novembre.

Routes :

Le remplacement du poteau incendie du chemin de Trémoulin, qui a été accidenté par le chantier des immeubles du chemin des Champs-Nouveaux, sera effectué ces prochains jours.

 Bâtiments :

Sol de la salle de gym : les tests effectués sont concluants. Cependant, l'humidité qui baissait régulièrement s'est arrêtée, voire est légèrement remontée. Au vu de la météo de ces trois dernières semaines, c'est certainement normal. Nous allons encore attendre une dizaine de jours avant d'effectuer les travaux de finition.

Cuisine au sous-sol de la salle communale : des réflexions sont lancées pour le côté pratique de ce local et surtout sur le système dépassé que nous avons pour le nettoyage et le séchage de la vaisselle réutilisable. Dossier à suivre.

 Divers :

Ancien dépôt chariot dévidoir d'Essert : le démontage par la protection civile a été effectué. La boîte aux lettres de la Poste et le panneau d'affichage officiel ont été fixés contre un mur du hameau.

Parkings vélos : la voirie a installé un parking à vélos sur l'ancien terrain pétanque du centre du village.

Arbres communaux : en 2024, 17 arbres seront à élaguer/tailler pour des raisons de sécurité.

Levée des poubelles : un avenant au contrat arrivant à terme avec l'entreprise Pradervand a été fait pour l'année 2024. Il faudra lancer un appel d'offres en 2024 pour 2025.

b) Cohésion sociale & Culture (COSC)

Valérie Sella donne lecture de son rapport.

La commission ne s'est pas rencontrée depuis le dernier Conseil municipal. La prochaine séance est prévue le 20 novembre prochain.

 La commission s'est toutefois réunie pour la répartition des dons humanitaires. Pour rappel, nous octroyons Fr. 40'000.- pour la Suisse et Fr. 40'000 pour l'international.

Sur 150 dossiers reçus pour la Suisse, nous en avons retenu 104.

 En ce qui concerne les dons humanitaires à l'international, outre les dons d'urgence pour les séismes en Turquie et en Syrie ainsi qu'au Maroc, nous avons retenu 11 dossiers sur les 60 que nous avons reçus en Mairie. La plupart des demandes qui nous parviennent concernent des projets en Afrique. Nous avons privilégié des associations avec un siège à Genève, des projets avec des objectifs concrets et des délais de réalisation à court terme surtout en lien avec le développement durable, l'éducation des enfants ou le soutien aux femmes. Nous avons également octroyé Fr. 24'000.- à la Fédération Genevoise de Coopération (FGC) pour le soutien de trois projets :

Traditions pour demain. Le poids des mots et le choc de l'image pour l'identité culturelle kichwa, en Équateur. Phase III du projet.

Association Bambi. Phase II d'un projet pour la création d'un centre de formation et de développement socio-économique rural pour les parents des enfants du foyer Bambi, Colombie.

Association pour le Développement des Aires Protégées, en Tanzanie, pour une gestion communautaire du corridor de la Rungwa. Phase III du projet.

- ☑ À noter qu'à l'international, nous avons gardé une certaine somme pour d'éventuelles situations d'urgence à soutenir avant la fin de l'année.

c) **Développement durable, Environnement & Communication (DEC)**

Simona Korff donne lecture de son rapport. La commission s'est réunie une fois le 17 octobre.

- ☑ Suite à la demande de Line Müller et Coranda Pierrehumbert, j'ai accepté de continuer à assurer la présidence de la DEC jusqu'à la fin de la législature. Pour marquer cette transition et nous permettre de mieux visualiser les prochaines actions prioritaires à mettre en œuvre, j'ai présenté le bilan et les perspectives de l'Agenda 2030 communal.
- ☑ Nous arrivons au bout de la campagne d'affichage et de sensibilisation avec l'association Zero Waste Switzerland avec le geste adopté par les pompiers de Meinier, qui sera mis en avant d'ici la fin de l'année. Dans l'esprit de diminuer le gaspillage et de promouvoir le réemploi, la commission proposera cette année encore un Noël Troc-Déco à l'occasion du marché de Noël qui aura lieu le 30 novembre.
- ☑ Suite à la présentation et à la discussion qui a eu lieu dans le cadre du projet *Commune ouVerte* en juin 2023, nous avons décidé de ne pas poursuivre notre collaboration avec Pro Natura pour les phases suivantes de ce projet (pour rappel, la première phase consistait en un bilan de la biodiversité sur la commune, qui était subventionné par Pro Natura ; les phases 2 à 5 étaient pour leur part payantes).

Pour renforcer notre action concernant la « Charte des Jardins » qui avait commencé lors de la sortie de *La nuit est belle !* en 2022, la commission est en train de mettre en place un événement en 2024 en continuant notre collaboration avec le GOBG (Groupe Ornithologique du Bassin Genevois) et ProSpecieRara. L'étudiant de l'HEPIA a terminé son travail de Bachelor sur la qualité des sols des lots communaux. Après sa soutenance, qui aura lieu tout prochainement, la commission proposera une rencontre à la Mairie pour qu'il puisse présenter les résultats de son travail de recherche.

- ☑ Le 19 octobre, avec Line Müller, nous avons participé à la première réunion du projet COCLICO qui réunit plusieurs communes du canton pour réfléchir à la campagne de communication du Plan Climat cantonal 2030. La campagne de communication a été lancée officiellement aux Automnales le 10 novembre dernier.
- ☑ Le 9 novembre, j'ai participé au dernier atelier de l'année « Communes & Climat », l'occasion pour chaque commune de présenter le bilan de l'année écoulée et de partager nos expériences. Cet atelier permet aussi à la direction de la durabilité et du climat (DDC) de cibler au mieux les thématiques des ateliers 2024. Pour rappel, en 2023, nous avons activement participé à 5 ateliers qui nous ont permis de développer des synergies sur différents thèmes comme « Biodiversité et gestion des eaux pluviales », « Mobilité », « Outil Bilan carbone communal », « Communication et climat » et « Numérique responsable » :

<https://www.ge.ch/communes-climat/ateliers-2023>

a) **École, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)**

Ania Schwab donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 8 novembre.

- ☑ Nous avons débuté par la réunion du réseau jeunesse. Il en ressort que la situation générale au sein du village semble s'apaiser.

- ☑ Nous avons continué la soirée avec la commission EJC. Les points discutés sont les suivants :

2 classes de l'école de Meinier sont invitées pour les journées de la Seymaz, anciennement Festival du film vert. Leur orientation a quelque peu changé, cela ne concerne plus uniquement la biodiversité mais plus globalement le développement durable et le climat. Au programme de cette demi-journée : visite dans les marais avec l'association « La Libellule » et création d'un film s'inspirant de *Ma vie de Courgette*, mais sur le thème de la nature.

Nous avons commandé 9 exemplaires du livre *Parole de plastique* des éditions Tricrochet pour l'école.

La plantation de l'arbre des 8P, initialement prévue le 23 novembre, est repoussée au jeudi 14 décembre, car les conditions climatiques actuelles ne sont pas favorables.

Pour la fête de l'Escalade, le mardi 12 décembre, nous avons finalement engagé une personne pour faire la vaisselle.

Concernant les cadeaux de Noël, dont la distribution se déroulera le mardi 19 décembre, nous vous laissons le loisir de les découvrir à ce moment afin de préserver la surprise.

b) **Finances (FIN)**

Enrico Castelli annonce que la commission ne s'est pas réunie.

d) **Manifestations, Sport & Évènements (MASE)**

Sylvie Barbat donne lecture de son rapport.

La commission s'est rencontrée le 9 novembre.

- ☑ Au cours de cette séance, nous avons abordé l'organisation des Vœux du Maire et examiné les deux candidatures reçues pour les Mérites meynites. Celles-ci vous seront présentées lors du dernier conseil 2023.
- ☑ À la suite de cette réunion, la commission a été conviée par le Groupement intercommunal pour le centre sportif de Rouelbeau à une présentation des futurs projets de développements.

6. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) **FIM**

Enrico Castelli donne lecture de son rapport.

Lors de la séance du 10 octobre, le Conseil de Fondation a examiné et approuvé le budget 2024. Avec un total de charges de Fr. 1'796'200.- et un total de revenus de Fr. 1'894'000.-, un résultat positif de Fr. 97'800.- est projeté.

Sur un autre objet, la régie en charge des immeubles du centre du village a été saisie d'une lettre-pétition concernant le calcul des charges (chauffage et eau chaude). Une réponse écrite a été donnée par la régie aux locataires. Bien que la consommation soit en baisse, le prix des énergies a augmenté respectivement de 35 % pour le gaz et de 25 % pour les pellets. Il convient en outre de relever que les indices de dépense de chaleur (IDC) se situent bien en dessous des prescriptions légales. Néanmoins, la société mandatée pour la maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude procédera à des réglages pour optimiser la consommation. De plus, comme d'ailleurs indiqué dans le budget que nous voterons ce soir, la Commune changera les circulateurs pour un montant de Fr. 50'000.- dans tous les

bâtiments du centre du village, ce qui permettra des économies à la fois monétaires (Fr. 10'000.- par année) et énergétiques.

Le Conseil poursuit également son suivi sur le projet route de Gy 28. À part quelques éléments de détail, tous les préavis des différents services du canton sur le projet sont positifs. Depuis la séance, les autorisations de démolir et de construire ont été délivrées le 24 octobre. Les mises en soumission sont en cours et le devis général devrait être présenté d'abord à la FIM, puis au Conseil municipal au mois de décembre. Parallèlement, le plan financier est à nouveau étudié et les démarches auprès des banques ont été entamées. Une inconnue subsiste quant aux taux d'intérêt qui ont eu une tendance haussière, ces derniers mois.

b) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)

Enrico Castelli donne lecture de son rapport.

Le premier point important abordé lors de la séance du 13 septembre est le projet du Groupe Konstructa. Durant l'été et le mois de septembre, plusieurs rencontres sont intervenues entre le Bureau du Conseil, les architectes mandatés par la Fondation et le Groupe Konstructa avec ses mandataires. À ce stade, les discussions sont davantage orientées sur des éléments juridiques (servitudes, droits à bâtir, etc.). Par ailleurs, si les architectes mandatés par la Fondation transmettent les sensibilités architecturales du Conseil et des communes aux promoteurs, la Fondation ne souhaite pas intervenir trop fortement en donnant des directives ou des instructions dans l'élaboration d'un projet in fine privé. Néanmoins, le Bureau veille à ce le PDZIA (plan directeur de la zone de développement industriel et artisanal) et les bases légales qui y sont liées soient strictement respectés.

Un second point relevant est consacré au concept énergétique avec le Groupe E, ou plutôt à ce qu'il en reste, soit un échec. En effet, le Conseil décide de rompre les rapports contractuels avec Groupe E, de négocier le règlement d'engagements financiers et d'étudier de nouvelles solutions sur la mutualisation du chauffage de la Pallanterie-Est.

Enfin, le projet de budget 2024 est approuvé. Un résultat négatif de Fr. 104'500.- est projeté. Cette situation découle principalement de la fin des travaux de viabilisation de la Pallanterie-Sud qui ont pour conséquence :

- de porter en charge certains postes précédemment activés au bilan (salaires, intérêts) ;
- le début des amortissements comptables du patrimoine administratif ;
- la prise en charge de l'entretien du domaine public communal de la Pallanterie-Est et Sud par la Fondation (convention d'objectifs 2021-2030 en cours de finalisation).

c) Fanfare

Il n'y a pas de nouvelles particulières qu'**Enrico Castelli** puisse annoncer.

d) Groupement du CSR (Centre sportif de Rouelbeau)

En l'absence de **José Burgos**, ce rapport est reporté à la prochaine séance.

e) Communes-École

Paola Sanz Velasco, qui n'a rien de particulier à signaler, reviendra la prochaine fois sur le bilan de Communes-École.

f) **GIPE** (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Le Maire n'a pas de communication particulière.

g) **Pompiers.**

Sylvie Barbat donne lecture de son rapport.

Suite à l'acquisition commune d'une lance canon à eau avec le groupement Seymaz, le groupe de piquet de Meinier s'est rendu dans la commune de Puplinge pour effectuer un exercice en collaboration avec la CP301 (Puplinge-Presinge).

Une nouvelle recrue a rejoint la compagnie : l'aspirant Julien Parini.

Le Premier lieutenant Denis Jotterand ainsi que le Sergent Bertrand Favre ont suivi deux jours de cours de tronçonneuse.

Le repas annuel des commandants actifs et retraités des communes Arve et Lac a eu lieu le 3 novembre au restaurant Le Tilleul.

7. Projets de délibérations

- **2023-13** : Amortissements complémentaires 2023 d'un montant total de Fr. 2'235'276.36

Le Maire souligne que Virginie Favre a soumis des propositions très réfléchies pour ces amortissements complémentaires que la Commune pourrait réaliser si les rentrées fiscales s'avéraient supérieures aux prévisions, comme l'année dernière.

Sur une question de **Boris Aellen**, **Virginie Favre** confirme que l'amortissement relatif à la salle communale (1,8 mio) concerne le solde encore ouvert au bilan suite à la rénovation.

En l'absence de toute autre remarque ou question, **le Président** propose de passer au vote.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 14 CM présents.**

(délibération votée en annexe)

- **2023-14** : Ouverture d'un crédit d'investissement de Fr. 114'000.- TTC pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements

Le Président rappelle que ce crédit d'investissement, qui est soumis chaque année au vote du Conseil municipal, est une dépense incompressible.

En l'absence de toute remarque ou question, **le Président** propose de passer au vote.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 14 CM présents.**

(délibération votée en annexe)

- **2023-15** : Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2024, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Le Président annonce que le léger dépassement du projet de budget est dû au fait que Presinge a retiré sa participation à la prise en charge des gardes ruraux.

Le Maire, qui demande tout d'abord si les élus souhaiteraient encore poser des questions, ajoute que cette décision du Conseil municipal de Presinge a malheureusement été

communiquée trop tardivement aux communes. De plus, le dépassement est relativement léger (environ Fr. 2'000.-). L'avantage, c'est que Meinier disposera de 3 h supplémentaires d'activité des gardes ruraux par semaine.

Enrico Castelli souhaiterait connaître les motifs du désistement de Presinge.

Le Maire répond que l'Exécutif, qui constate de nombreux problèmes pendant les week-ends sur les hauts de Presinge et Lullier, soutenait ce budget, mais le Conseil municipal était plus dubitatif quant à l'utilité des gardes ruraux. Les communes de Seymaz-Région sont assez convaincues par cette intercommunalité.

Si **Yannick Dupraz** défend les gardes ruraux, il regrette que leur travail ne soit pas plus visible, à Meinier.

Marc Jaquet répond que les magistrats ont rencontré le responsable des gardes ruraux, à qui ils ont fait part de leur insatisfaction quant à leur fonctionnement et demandé plus de répression, les gens ayant suffisamment été prévenus, maintenant. Les gardes ruraux se posteront dorénavant aussi en binôme à des endroits stratégiques pour amender les contrevenants.

Sur une question du **Président, Coranda Pierrehumbert** indique que les communes n'avaient pas fixé d'objectifs financiers, mais de couverture du territoire, de prévention et d'éducation.

Simona Korff souligne que les objectifs n'étaient peut-être pas clairs, au début. Car engager des gens pour faire de la pédagogie ou de la répression, ce n'est pas la même chose.

L'objectif, c'est surtout que les gens respectent la campagne et la nature, rappelle **Marc Jaquet**. Mais la prévention n'est pas aussi efficace qu'espérée.

D'où l'importance de recadrer les priorités et de passer à une vitesse supérieure, ajoute **Coranda Pierrehumbert**, en précisant que les contraventions faisaient partie du cahier des charges des gardes ruraux qui prévoyait une période-test, car toutes les communes n'y étaient pas favorables au début.

En l'absence de toute autre remarque ou question, **le Président** propose de passer au vote.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 14 CM présents.**
(délibération votée en annexe)

8. Divers

a) Semaine du climat

Simona Korff annonce que la semaine du climat aura lieu du 22.11.2023 au 3.12.2023 ; elle tient des flyers à disposition des intéressés.

b) Bois de Tournafo

Sur une question de **Simona Korff** concernant les 100 arbres plantés dans le bois de Tournafo, **Marc Jaquet** indique que le texte, qui devait paraître dans le Meinier Infos, a mis un peu de temps à parvenir à la Commune. Deux petits panneaux seront installés sur place.

c) Revenus fiscaux de la commune

Sur une question de **Yannick Dupraz, Virginie Favre** indique que 10 % des revenus de la commune proviennent de gros contribuables. Celle-ci n'est par conséquent pas trop dépendante d'éventuels accidents fiscaux.

d) Terrains synthétiques

Yannick Dupraz explique qu'un gros problème sur Genève, évoqué durant les ateliers Communes & Climat, c'est la minéralisation des sols. Or, un terrain synthétique – comme celui dont il est question plus haut – est une façon de minéraliser le sol. Ceux-ci chauffent faute de photosynthèse ; le sol ne capte plus l'énergie solaire pour séparer le CO₂.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 22h41.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 7 décembre 2023 à 20h15

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....

Denis Jotterand

.....

David-Peter Lê

Annexes : délibérations votées

Meinier, le 7 décembre 2023/em



Meinier

Législature **2020-2025**
 Délibération n° **2023-13**
 Séance du Conseil municipal du **16 novembre 2023**
 p. 1/1

Délibération n° 2023-13

Amortissements complémentaires 2023 d'un montant total de Fr. 2'235'276.36

Vu la possibilité de prévoir des amortissements complémentaires, selon l'article 30, lettre d de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984 et l'article 41, alinéa 1 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (B 6 05.01) du 26 avril 2017,

sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal décide à la majorité simple
 par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 14 CM présents**

2) De procéder à des amortissements complémentaires en 2023 d'un montant total de Fr. 2'235'276.36 sur les crédits suivants :

1) 0290.020.14040.00	Salle communale	Fr. 1'800'001.00
2) 7201.100.14032.00	Drainage Covéry	Fr. 69'658.74
3) 6150.100.14010.00	Création d'un seuil de ralentissement Pallanterie	Fr. 65'535.75
4) 6150.100.14010.00	Ch. des Crêts-de-la-Capite, réfection	Fr. 60'451.16
5) 7201.100.14032.00	Route de la Gara, remplacement des collecteurs	Fr. 42'735.00
6) 6150.100.14010.00	Chemin du Rucher, parcelle n° 1500, réfection	Fr. 55'626.66
7) 0290.031.14040.00	Route de Gy 19, remplacement des tuiles	Fr. 22'197.47
8) 0290.021.14040.00	Local voirie, infiltrations d'eau	Fr. 119'070.59

3) De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2023 sous la rubrique « Amortissement complémentaire du patrimoine administratif » ;

4) D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de Fr. 2'235'276.36 ;

5) De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 15 janvier 2024.

Meinier, le 24 novembre 2023

Le Président du Conseil municipal
David-Peter Lè



Délibération n° 2023-14

Ouverture d'un crédit d'investissement de Fr. 114'000.- TTC pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (ci-après FIDU) ;

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 sont désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune ; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le FIDU ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le FIDU ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, al. 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le FIDU ; sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 14 CM présents

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de Fr. 114'000.- TTC pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2025.
4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.
5. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 15 janvier 2024.

Meinier, le 24 novembre 2023

Le Président du Conseil municipal
David-Peter Lê



Meinier

Législature **2020-2025**
Délibération n° **2023-15**
Séance du Conseil municipal du **16 novembre 2023**
p. 1/1

Délibération n° 2023-15

Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2024, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2024 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 9'266'155.83 aux charges et de Fr. 9'283'740.60 aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 17'584.77,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de Fr. 17'584.77 et résultat extraordinaire de Fr. 0.-,

attendu que l'autofinancement s'élève à Fr. 1'015'990.60,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2024 s'élève à 42 centimes,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2024 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 2'649'000.- aux dépenses et de Fr. 470'000.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 2'179'000.-,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de Fr. 1'015'990.60, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de Fr. 1'163'009.40,

vu le rapport de la commission des finances du 02 octobre 2023,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 14 CM présents

- 2) D'approuver le budget de fonctionnement 2024 pour un montant de Fr. 9'266'155.83 aux charges et de Fr. 9'283'740.60 aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à Fr 17'584.77.
Cet excédent de charges total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de Fr. 17'584.77 et résultat extraordinaire de Fr. 0.-.
- 3) De fixer le taux des centimes additionnels pour 2024 à 42 centimes.
- 4) De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2024 à 100 centimes.
- 5) D'autoriser le Maire à renouveler en 2024 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 15 janvier 2024.

Meinier, le 24 novembre 2023

Le Président du Conseil municipal
David-Peter Lê